

17CH@NCES

Société Civile Immobilière au capital de 500,00 €

Siège social : 33 rue de Selle

59730 SOLESMES

878 115 427 RCS DOUAI

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Martin STEFANOV, propriétaire de | 5 parts |
| - Madame Radost MOLLOVA STEFANOVA, propriétaire de | 495 parts |

soit un total de 500 parts
sur les cinq-cents (500) parts composant le capital social.

Madame Radost MOLLOVA STEFANOVA préside la séance en sa qualité de gérante de la société. Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Madame la présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 33 rue de Selle, SOLESMES (Nord), à VALENCIENNES (Nord) 1 Rue Maurice RUFFIN, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RMS

MS

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : VALENCIENNES (Nord) 1 Rue Maurice RUFFIN.
Le reste de l'article demeure inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

La gérance :

Radost MALLOVA STEFANOVA



L'associé :

Martin STEFANOV

